Ecrit par Echo du Mardi le 27 mars 2023

Pour Zap Agroparc, ce n’est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

Suite à notre article du vendredi 24 mars sur l’annonce par le Grand Avignon de la confirmation du permis de construire de la déchèterie et recyclerie situé dans le zone d’activité d’Agroparc, l’Association Zap Agroparc a tenu à apporter quelques précisions.
« Nous souhaitons apporter quelques nuances à ces affirmations, explique Patricia Tracadas de cette association ayant notamment pour but d’empêcher l’artificialisation de terres irrigables dans la zone d’Agroparc. D’une part il s’agit bel et bien d’une déchèterie, qui sera complétée par une zone recyclerie. D’autre part le Tribunal administratif de Nîmes, saisi par les riverains et l’association ZAP Agroparc, n’a pas retenu d’argument pour arrêter en urgence les travaux de construction de la déchèterie d’Agroparc lors de l’audience en référé-suspension du 17 mars dernier. Les magistrats ont statué sur les aspects réglementaires au plan juridique. Le dossier n’est en revanche toujours pas traité sur le fond, notamment sur la problématique environnementale. »

Lire également : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d’Agroparc

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 mars 2023

Annonce prématurée ?

« Les riverains et l’association ZAP Agroparc continuent de pointer les paradoxes d’une construction ‘écologique’ qui va entraîner l’imperméabilisation totale de près de 10 000m2 d’espaces agricoles irrigables, détruire des espèces vivantes protégées, dans le contexte de réchauffement du climat, de la destruction alarmante de la biodiversité, de la fragilité des nappes phréatiques sur le secteur », poursuivent les représentants de l’association qui se réservent le droit de saisir le Conseil d’Etat afin d’être entendus.

« Nous restons d’ailleurs dans l’attente des dates d’audience concernant nos deux recours en annulation : annulation du permis de construire et annulation de la déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l’environnement). Il est donc prématuré de conclure à la légalité et la légitimité définitives de cette construction », insiste Zap Agroparc.

Dans une vidéo de février dernier, des membres de l’association Zap Agroparc s’étaient ému de la destruction d’une haie d’arbres dans cette zone d’activités.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !